



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'AUJOLS

Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Présents : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Mireille PFENDT, Caroline TREMESAYGUES

Absent excusé : Sébastien JACQUES

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Vincent GANGLOFF	18h30	21h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance par un bilan de la cérémonie des vœux aux habitants d'Aujols. Une quarantaine de personnes étaient présentes, l'apéritif dînatoire a été apprécié et le bilan est globalement positif. Les quantités seront à ajuster l'an prochain.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022
- 2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES : adhésion au groupement de commandes pour la voirie communale
- 3/ TRAVAUX MAIRIE : devis ENEDIS
- 4/ LOGEMENTS COMMUNAUX : révision annuelle des loyers
- 5/ PERSONNEL COMMUNAL : mise en place du RIFSEEP
- 6/ SYNDICATS : adhésion de la commune de Marminiac au SIFA
- 7/ TRAVAUX MAIRIE : information sur l'avancement des travaux

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES - Adhésion au groupement de commandes voirie

Madame le Maire indique que le marché groupement de commandes passé avec la Communauté de Communes étant arrivé à échéance au 31 décembre 2022, un nouveau marché va être relancé.

Elle indique que notre commune a la possibilité d'adhérer à ce groupement de commandes pour les travaux à réaliser sur la voirie communale. L'avantage procuré par cette adhésion c'est de bénéficier de prix en principe moins chers en raison du regroupement des communes, ainsi que des conseils du technicien voirie de la Com-Com. Egalement, il n'y aura pas besoin de faire d'appel d'offres pour les travaux qui seront décidés par le conseil municipal..

Une convention fixant les règles du Groupement de commandes sera signée entre la Communauté de Communes et la commune d'Aujols.

Cette adhésion serait valable pour une durée de 3 ans, soit de février 2023 à février 2026.

Un montant maximal doit être défini, il est proposé 9000,- € pour 2023/2024, 9000,- € pour 2024/2025 et 35000,- € pour 2025/2026. Ce montant se justifie par la nécessité qu'il y aura de goudronner le Chemin de Brunard lorsque seront terminées toutes les constructions engagées ou à venir de logements neufs.

Délibération : La proposition d'adhérer au groupement de commandes et l'autorisation donnée au Maire de signer la convention sont adoptées à l'unanimité.

3/ TRAVAUX MAIRIE : DEVIS ENEDIS pour déplacement compteurs mairie

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de la Mairie, la réunion de chantier du 18 janvier a confirmé la nécessité de déplacer les compteurs électriques appartenant à la mairie et à Orange. Un premier devis avait été fourni par l'entreprise Enedis pour un montant de 8 368,17 € HT (10 041,80 € TTC).

Après renégociation par Mme le Maire, ce montant a pu être ramené à 7 356,88 € HT (8 828,26 € TTC) le montant en moins correspondant au prix de la tranchée, celle-ci pouvant être réalisée par l'entreprise Banide qui sera déjà sur place pour les travaux. Par ailleurs, Orange prendra en charge la part qui les concerne, diminuant ainsi le coût pour la commune.

Le manque de place entre le compteur et l'angle de la Mairie impliquera l'intégration des coffrets dans le mur. Ceux-ci seront invisibles côté rue, leur ouverture se fera côté Mairie.

Délibération : Le devis modifié est adopté à l'unanimité.

4/ LOGEMENTS COMMUNAUX – Révision annuelle des loyers

La commune dispose de 3 logements loués à l'année. Les baux prévoient une révision des loyers en fonction de l'indice IRL de l'INSEE. Il est donc proposé une révision du loyer de ces 3 logements au 1er février 2023.

- Le loyer du logement de l'école passerait de 509,45 € à 527,23 €.
- Le premier logement du presbytère passerait de 473,11 € à 489,62 €.
- Le second logement du presbytère passerait de 535,33 à 554,01.

Délibération : Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5/ PERSONNEL COMMUNAL : mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Madame le Maire indique que ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'un prochain conseil municipal. En effet il est nécessaire d'attendre la notification de l'avis du Comité Technique avant de pouvoir délibérer.

6/ SYNDICAT SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale)

La commune de MARMINIAC a émis le souhait d'adhérer au SIFA. Les communes membres du Syndicat doivent approuver cette adhésion.

Délibération : Le Conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

7/ TRAVAUX MAIRIE : information sur l'avancement des travaux

Une réunion de lancement du chantier a eu lieu le 18 janvier au cours de laquelle a été signé l'ensemble des documents du marché avec les entreprises retenues pour les travaux.

Bien que les ordres de service (début effectif des travaux) aient été datés au 20 février, l'entreprise BANIDE en charge des lots 1 et 2 a souhaité débiter immédiatement les travaux. Le terrassement a d'ores et déjà commencé.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

La secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Vincent GANGLOFF